Recu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le

ID: 078-217800341-20211125-2021NOV07-DE

DEPARTEMENT DES YVELINES Arrondissement de RAMBOUILLET Canton d'AUBERGENVILLE COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

I	N°	MOIS	ANNEE
	07	NOVEMBRE	2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

Conformément au retour des règles dérogatoires dans les conseils municipaux, et conformément à la promulgation de la loi Vigilance sanitaire du 10 novembre 2021, le Conseil Municipal se tiendra à la salle des fêtes 5 Chemin aux Bœufs

L'an Deux mille vingt et un, le 25 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

**Étaient présents** : M. BERTHON, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme CLÉMENCE, Mme COURREGE, M. DE LAROCHE, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme SCHMIT, M. JAMOT, Mme GIMENO

Etaient absents excusés: Mme PATIN a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

M. BLONDEAU a donné pouvoir à M. BERTHON

**Etaient absentes**: Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	5
Nombre de membres présents	12	Date de la convocation	18 novembre 2021
Nombre de membres votants	14	Date de l'affichage	18 novembre 2021

## OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE MAURICE RAVEL POUR L'ANNEE 2021-2022

Madame le Maire expose le courrier reçu du collège Maurice Ravel au sujet d'une demande de subvention pour l'organisation d'un séjour de collégiens des classes de  $6^{ième}$ , soit 6 jours de voyage scolaire au ski pour un montant total par élève de  $460 \in$ .

14 élèves auteuillois de 6éme sont concernés.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 €, soit 25 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 14 voix POUR, décide

**De** voter sur le principe du versement d'une subvention exceptionnelle de 350 € qui sera inscrite sur le budget 2021 au chapitre 65, article 6574.

**Dit** que la délibération sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Rambouillet, à Mr le Comptable du Trésor Public de Montfort-l'Amaury et à Monsieur le Principal du collège Maurice Ravel.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire Marie-Christine CHAVILLON